

RELEVÉ DE DÉCISIONS CONSEIL EXÉCUTIF DU 21 DÉCEMBRE 2017

Présents : BARILLERE Jean-Marie (CNIV/CIVC) - BARRIAT Paul-André (IVBD) - BERNARD Michel (CNIV/INTER RHÔNE) - BOVA Fabien (CIVB) - CARRERE Michel (IVSO) - CHANEL Floriane (CNIV) – CHARRIER Emmanuel (BIVC) - CHEVALIER Claude (BIVB) – DE LARQUIER Jean-Bernard (BNIC) - DEMONTE Marie (InterVin Sud-Est) - DUTOUR Jean-Martin (InterLoire) – FRANJUS-GUIGUES Dorothee (CNIV) – GRAVEGEAL Jacques (Inter Oc) - HAUSHALTER Georges (CIVB) – PAJOTIN Valérie (ANIVIN de France) - PELLEGRIN Jean-Claude (InterVin Sud-Est) – PERRIN Vincent (CIVC) – RIOU Christophe (CNIV) - VANIER Christian (BIVB) - AGOSTINI Jérôme (CNIV)

1. Procès-Verbal

Le relevé de décisions du Conseil Exécutif du 19 octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

2. Points sur le Plan de filière et les Etats Généraux de l'Alimentation

Les filières agricoles étaient invitées à remettre leur Plan et à participer à la séance de clôture des Etats généraux de l'Alimentation le 21 décembre.

Le 5 décembre, lors de la réunion des représentants de la filière, il a été décidé de ne pas remettre le Plan de filière en l'absence d'une réponse claire de la Présidence de la République sur la nouvelle stratégie de santé.

Dès lors, le Président Barillère propose au Conseil Exécutif qui l'accepte la suspension de la remise du Plan de filière viticole au Gouvernement.

De plus, le Conseil Exécutif est informé que si le Plan ne sera rendu en l'attente d'un courrier émis par l'Elysée, les membres vont recevoir le document final. Il est constitué d'une note courte synthétisant le contenu du Plan, accompagné d'un document reprenant les conclusions des quatre groupes de travail. Il comprend :

- Une large partie consacrée à la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE),
- Une réflexion autour d'une politique de viticulture durable. Celle-ci fonctionne par une meilleure répartition de la valeur, aussi une explication de cette démarche de progrès est nécessaire. Est mis en évidence l'aspect « double peine » engendré par la transition écologique. En effet, elle génère nécessairement des coûts supplémentaires ainsi qu'une moindre rentabilité.
- Un volet économique.

Les réflexions ont permis de souligner l'importance de travailler avec le dernier maillon de la chaîne de distribution, à savoir la Grande Distribution et les cavistes ; comment mieux travailler pour éviter de perdre de la valeur ?

Il est précisé que ce n'est pas au niveau national que doivent être définies les règles. En effet, au regard de la diversité de la filière vin, une adaptation selon les besoins spécifiques des régions vitivinicoles est nécessaire.

Un point est fait par Fabien BOVA (CIVB) et Christian VANIER (BIVB) afin de présenter le travail effectué sur les mesures d'accompagnement financier de la transition écologique dans les entreprises de la filière viticole. La réflexion a été construite autour d'une description du contexte général de soutien public au développement du plan. En partant d'un modèle de financement conjoint filière/Etat, l'objet serait de bâtir des enjeux communs sur lesquels seraient définis des objectifs à atteindre et leurs modalités. Ensuite, l'idée est de mettre en place un outil de financement unique pour tous les dispositifs de mouvement ; il s'agirait d'un mécanisme de garantie publique de prêt. Cette garantie permettrait de faciliter l'accès aux emprunts, sur un périmètre d'actions défini, et conditionné à un diagnostic systématique de l'exploitation. Le soutien pourrait au préalable porter sur des audits permettant d'appréhender les mesures à prendre pour faciliter la transition écologique.

Dans le cadre des EGA, le plan met en avant l'orientation de la filière vers des systèmes vertueux incluant mais ne se limitant pas à la certification biologique.

Se pose la question d'assimiler ce type de financement à un groupe « export » sur la bannière France sur le plan vitivinicole et sur le plan transversal, laquelle est menée d'une part au sein du Cniv, et d'autre part au sein du CLIAA.

L'objet de la démarche du Cniv sur la bannière France est de définir des valeurs communes pour la filière. Dans ce cadre, cela doit être rendu compatible à une démarche nationale tout en étant vigilant pour que sa mise en place soit fongible dans la réforme de la PAC.

Le Conseil Exécutif prend note que :

- Le plan de filière ne sera pas remis en l'attente d'un courrier de mise au point de la Présidence concernant la stratégie nationale de santé ;
- Le plan a vocation à être mis en œuvre même en l'absence d'une remise auprès du Gouvernement.

3. Point sur les dossiers européens

i. Règlement Omnibus

Le Conseil Exécutif prend note de la contribution du Cniv à cette réforme.

ii. Réforme de l'OCM vitivinicole

Le Conseil Exécutif est informé qu'un examen de l'OCM vitivinicole est en cours. Il est averti que la remise en cause des enveloppes nationales n'est pas liée à leur fonctionnement mais à une réforme plus générale de la PAC, ce qui explique l'absence de référence dans le document.

Les conséquences du Brexit seront notamment financières pour l'ensemble des filières. Dans ce contexte, le travail effectué au niveau du CLIAA doit permettre de faire émerger une position commune à défendre au niveau européen.

iii. Promotion OCM

Trois points sont à retenir sur le travail effectué avec FranceAgriMer sur la simplification et l'avenir de la mesure de promotion OCM :

- Les objectifs de FranceAgriMer ont été présentés au Conseil Spécialisé, à la suite d'un groupe de travail. Le traitement des dossiers va passer de 150 à 200 par an à 700. Parmi les engagements, celui de suivre les dossiers tous les trois mois est avancé.
- Les dossiers qui présentaient des demandes pour 2018 sont traités en priorité ; peu de rejets ont été annoncés.
- Un décaissement de 280 millions d'euros est à réaliser, ce qui va mettre de la pression sur FranceAgriMer dans un contexte où il y a peu de nouveaux dossiers : il va falloir clore les anciens.

L'importance de rappeler que des engagements ont été pris par les professionnels et par l'établissement est soulignée.

4. Convention Etudes FranceAgriMer

Afin de sécuriser les financements que l'organisme attribue en soutien à la filière en matière d'étude et d'analyse économique, une proposition de convention cadre a été faite à la Directrice Marchés, Etudes et Prospective de FranceAgriMer. L'objet de cette convention est d'encadrer d'une part le cofinancement d'études permanentes, et d'autre part la construction d'études ad hoc.

Un point d'attention est porté à la diffusion des informations qui devrait se faire prioritairement aux cofinanceurs. Cependant, dans la mesure où il s'agit de financements publics, la diffusion devient obligatoire.

De plus, la convention prévoit la mise en place d'évènements de communication sur la présentation de données économiques, dans le but d'assurer la visibilité des analyses effectuées.

Le Conseil Exécutif demande que soit corrigé le projet de convention sur ces points et que soit clairement affirmée que la transmission des informations vers FranceAgriMer provient des interprofessions.

5. Questions diverses

i. Point déperissement

Christophe RIOU, Délégué de la Mission Déperissement, présente un état des activités du plan. L'appel à projet 2018 est paru le 4 décembre, et a été envoyé à plus de 200 contacts réunis à Bordeaux lors d'un séminaire. Les projets pourront être déposés jusqu'au 21 mars 2018.

Les priorités d'actions sont orientées vers la thématique du sol, le volet socio-économique et l'utilisation des produits phytosanitaires. Durant une commission technique tenue à Dijon, ont été recueillies une vingtaine d'intentions de projet.

Un communiqué de presse sera publié au début du mois de janvier afin d'annoncer les grandes lignes de l'appel à projet. Il sera traduit en anglais afin d'apporter une vision internationale et ainsi d'élargir la diffusion. De plus, à l'occasion du Salon International de l'Agriculture, il sera permis de prendre connaissance des principales avancées du plan, et des actions en cours.

L'attention du Conseil Exécutif est attirée sur le prochain Séminaire qui se tiendra à Montpellier le 4 Avril. En amont de cet évènement, une participation interprofessionnelle pourrait être construite a priori sur deux axes, à savoir la contribution sur la recherche et les témoignages de professionnels.

ii. *Stratégie nationale de santé*

Krystel LEPRESLE, Déléguée générale de Vin&Société, expose au Conseil Exécutif les grandes lignes de la stratégie nationale de santé. Celle-ci comprend quatre volets prioritaires, dont un qui traite l'alcool au travers de la consommation des jeunes, sans que des mesures soient véritablement détaillées.

Les quatre volets prioritaires sont les suivants :

- La réduction de l'attractivité des usages nocifs ;
- La dénormalisation des substances psychoactives ;
- Évolution des consommations dans les espaces publics (ce point concernant particulièrement le tabac) ;
- La limitation de l'exposition des jeunes aux usages nocifs, notamment à travers la publicité.

L'attention du Conseil Exécutif est attirée que ce dernier volet, qui traite l'alcool au moyen de la consommation des jeunes. Aucune mesure n'a été véritablement détaillée, mais la dénormalisation reste l'objectif affiché, notamment auprès des populations jeunes.

Un décret d'adoption de cette stratégie nationale est prévu en fin d'année, dans lequel seront certainement pointés les chiffres des décès.

Il est prévu une campagne de mobilisation des élus en région avec l'aide des interprofessions pour nous aider à mobiliser les parlementaires en cas de refus de reconnaître la légitimité de la consommation de vin. Il est également nécessaire d'obtenir une définition de la dénormalisation.

Le Président rappelle le cadre de l'entretien du 14 décembre au cabinet du Président de la République. La priorité est d'obtenir, comme condition préalable à toute action concertée avec les pouvoirs publics, la confirmation de la légitimité de la consommation équilibrée de nos produits.